

ORGANISATION SCOLAIRE 2026-2027

GRILLE-MATIÈRES AU PRIMAIRE

École

Aux Quatre-Vents

Temps prescrit	Groupe préscolaire *Inscrire le nombre d'heures		
23,5	4 ans	5 ans	4-5 ans
Services éducatifs		22,5	
Éducation physique		1	
Sous-total (23h)	0	23,5	0

Matières enseignées par une ou un spécialiste			
Édu. phys.			
Arts			
Musique			
Sous-total (0,5h)	0	0	0
Total (23,5 h)	0	23,5	0

Signature la direction :

Approuvée par les membres du conseil d'établissement 2 février 2026

Matières	Temps prescrit		Groupe à simple niveau *Inscrire le nombre d'heures										
	1 ^{er} cycle	2 ^e et 3e cycle	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7A	7B	7C	7D	Anglais intensif 5/5
Français	9	7	9	9	7	7	7	7					
Mathématique	7	5	7	7	5	5	5	5					
CCQ			1	1	0,5	0,5	0,5	0,5					
Univers social					1	1	1	1					
Sciences et technologie					1	1	1	1					
Arts plastiques					1	1	0,75	0,75					
Art dramatique													
Autre : Temps NR			3,5	3,5	5	5	5,25	5,25					
Sous-total (20,5 h)			20,5	20,5	20,5	20,5	20,5	20,5	0	0	0	0	0

Matières enseignées par une ou un spécialiste													
Art dramatique													
Arts plastiques			1	1									
Musique			0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5					
Éducation physique	2	2	2	2	2	2	2	2					
Anglais			1	1	2	2	2	2					
Anglais intensif													
Danse													
Aide pédaogique													
Autre (2e titulaire) :													
Sous-total (4,5 h)			4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	0	0	0	0	0
Total (25 h)	0	0	25	25	25	25	25	25	0	0	0	0	0

Date :

NOTES IMPORTANTES

1. Comme vous ne connaissez pas l'organisation scolaire, il faut remplir tous les groupes à niveau simple.
Quand il est inscrit "Inscrire le nombre d'heures", indiquez seulement des chiffres. Lorsque vous devez mettre des demi-heures, indiquez 0,5 et non 0.5. Sinon, le calcul ne se fera pas. Merci!

LÉGENDE

Temps prescrit par le régime pédagogique

Temps ajouté et qui sera investi en mesures dédiées

RETOURNER À LA DIRECTION DU SERVICE ÉDUCATIF AVANT LE 1er mars 2026. MERCI!